

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juillet 2019

Membres présents : M.SICARD, MME LE MORVAN, M.JONVEL, M.COSTARD, MME GUÉRIN, M.ROUILLE, M.BOURRY, M.GUEMAS, MME NICOLAS, M.BARON, M.BRIEND, M.MAHÉ, MME BELTRAN, M.GROSSET, MME DEMIRASAL, MME PINOCHET, MME MENARD, MME CARLIER, MME CLÉRET.

Membres absents excusés : MME EZ ZAFIR RICHARD, M.PRIGENT, MME THOMAS, MME BRICHET, M.LE FLOCH, MME JEGOUX , MME THORON, MME COUSIN

Membres absents : M. LE BRIAND, M. BEGON, MELLE BOINET, M.GOUAULT, M.BERHAULT, M.RAULT

Ordre du jour :

1. Domaine administratif

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour.
- 1.2. Désignation du secrétaire de séance.
- 1.3. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 mars 2019.

2. Vie scolaire et pédagogique

- 2.1. Répartition de la DGH
- 2.2. Modification du règlement intérieur.

3. Domaine financier

- 3.1. Présentation par Mme PARE du référentiel de niveaux de service dans les collèges (info)
- 3.2. Adhésion au groupement de services « groupement d'achats 22 » (vote)
- 3.3. Conventions d'adhésion groupement de commandes divers marchés (vote)
- 3.4. Contrat avec la société « Sodesi » sur le système d'évacuation de fumée (vote)
- 3.5. Contrat « Delta sécurité » alarme intrusion (vote)
- 3.6. Ventilation de la dotation des crédits globalisés et fonds sociaux (vote)
- 3.7. Règlement intérieur du service de restauration (vote)
- 3.8. Bilan des voyages (info)
- 3.9. Principe des voyages pour l'année scolaire 2019/2020 (vote)
- 3.10. Budget du voyage à Brocéliande pour les classes de 6^{ème} (vote)
- 3.11. Admission en non-valeur (vote)
- 3.12. Prélèvements sur le fonds de roulement (vote)
- 3.13. DBM suite prélèvements (vote)
- 3.14. Avenant à la convention avec le GRETA (vote)
- 3.15. Contrat de maintenance chauffage (vote)

4. Questions diverses

Ouverture de la séance à 17h05.

17 membres sont présents.

I. Domaine administratif

Arrivée de Mme CLERET et M.BRIEND à 17h10

Il est proposé de modifier l'ordre du jour en ajoutant un point sur une modification du règlement intérieur et les questions des parents.

L'ordre du jour modifié est approuvé.

Mme DEMIRASAL est secrétaire de séance.

Le PV du CA précédent est adopté.

- ✚ Intervention de Mme LE HELLOCO, adjointe de la directrice de la MDD des Côtes d'Armor qui vient présenter un document commun concernant le « niveau de service attendu » dans les collèges costarmoricains.

Il s'agit d'un référentiel commun qui n'existait pas auparavant. L'expérimentation de ce référentiel est mis en œuvre depuis les vacances de février 2019 et s'achèvera à la fin de l'année. Un bilan sera effectué auprès des agents. Une rencontre sera organisée le 21 octobre entre les agents des collèges et le CD22 pour qu'il fasse remonter leurs remarques sur cette expérimentation.

Mme CLERET indique qu'un poste a déjà été supprimé avant cette expérimentation. Elle demande également s'il est tenu compte des nouveaux matériaux et équipements (exemple le flotex) dans la mise en œuvre de ce référentiel.

L'adjoint-gestionnaire indique qu'une demande d'un poste a été effectuée au vu de la hausse des effectifs. M.GROSSET met l'accent sur la phrase « nettoyage des tableaux » et indique qu'il n'est pas question pour les enseignants de se substituer aux agents pour le nettoyage. Mme LE HELLOCO précise qu'il s'agit d'une maladresse de formulation et qu'il est question d'essuyage en fin de cours et non de nettoyage.

M.GROSSET ajoute qu'à première vue la concertation avec les agents ne porte pas ses fruits au vu de la venue d'agents en colère lors de la dernière session du Conseil Départemental.

M.BARON demande ce qu'il est prévu pour le poste de l'agent de maintenance. L'adjoint-gestionnaire répond que le Département mène une réflexion sur le maintien de ce type de poste au sein des collèges.

Le Principal ajoute qu'il paraît évident que chaque collège a besoin d'un agent de maintenance à demeure.

17h30 départ de Mme LE HELLOCO

II. Vie scolaire et pédagogique

- ✚ Répartition de la DGH

Le Principal indique qu'il y a une pression considérable sur cet établissement. Il s'interroge sur les raisons supplémentaires de cette importante hausse des effectifs à la rentrée hormis l'arrivée de beaucoup d'élèves du privé, l'attrait du nouveau collège, la qualité du travail fourni.

Le nombre de demandes de dérogation est extrêmement important (entre 30 et 40).

Le niveau des 5^{ème} est au maximum et il sera difficile d'accepter de nouveaux élèves.

M. GROSSET s'interroge sur le suivi de l'allemand en 6^{ème} et le besoin de démarche volontariste au niveau des écoles primaires.

	2019-2020		
	prévision CE	prévision IA	effectif évolutif
6ème	185	175	195
5ème	171	172	177
4ème	177	178	183
3ème	184	185	189
	717	710	744
SEGPA	prévision CE	prévision IA	effectif évolutif
6ème	15	16	31
5ème	24	24	31
4ème	22	26	30
3ème	26	23	25
	87	89	117
ULIS	prévision CE	prévision IA	effectif réel
6ème	12	12	1
5ème			2
4ème			4
3ème			4
	12	12	11

816

811

872

➤ **DELIBÉRATION n°37**

✚ Modification du règlement intérieur

Il est proposé de modifier le règlement intérieur en ajoutant le chapitre 3.2.2 :

« L'introduction et la consommation de pâte à mâcher sont interdites au collège ».

Une discussion débute sur l'opportunité de l'interdiction totale ou partielle des friandises au collège.

Les membres du CA approuvent à l'unanimité la modification du règlement intérieur.

➤ **DELIBÉRATION n°36**

III. Domaine financier

✚ Adhésion au groupement de services « groupement d'achats 22 »

L'adjoint-gestionnaire présente le nouveau dispositif de groupement de commandes. Il précise qu'il sera plus facilitateur dans le choix au niveau des différentes catégories de produits.

Afin de réaliser des achats et choisir les prestataires de services dans les conditions économiques les plus avantageuses et en prenant en compte les objectifs de développement durable, il est constitué un groupement de services intitulé « groupement d'achats 22 » soumis aux règles édictées par le code des marchés publics.

La gestion est assurée par le lycée Renan de Saint-Brieuc.

Ce nouveau dispositif remplace le « groupement d'achats des Côtes d'Armor ».

Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion, et les éventuels avenants à venir, au groupement de services « groupement d'achats 22 ».

➤ **DELIBÉRATION n°34**

✚ Conventions d'adhésion groupement de commandes divers marchés

Le Conseil d'Administration du collège Simone VEIL autorise le chef d'établissement à signer les conventions pluriannuelles et les éventuels avenants à venir, avec le groupement d'achats 22, des marchés suivants :

Produits laitiers et ovoproduits

Viandes et charcuterie

Volailles et lapins

Surgelés (légumes et autres)

Produits d'épicerie et épicerie Bio

Conserves et conserves Bio

Produits de la mer frais

Légumes et fruits frais

Produits d'entretien

Vérification des installations gaz et électricité

➤ **DELIBÉRATION n°38**

✚ Contrat avec la société « Sodesi » sur le système d'évacuation de fumée

Le Conseil d'Administration du collège Simone VEIL autorise le chef d'établissement à signer le contrat relatif à la maintenance des systèmes d'évacuation de fumée et de chaleur en cas d'incendie et les éventuels avenants à venir, avec la société « Sodesi ».

Il est conclu pour une durée de 3 ans, non renouvelable, à compter du 01.09.2019, au tarif de 250,00 € HT par an.

➤ **DELIBÉRATION n°40**

✚ Contrat « Delta sécurité » alarme intrusion

Le Conseil d'Administration du collège Simone VEIL autorise le chef d'établissement à signer le contrat relatif à la maintenance du système alarme intrusion et les éventuels avenants à venir, avec la société « Delta Service ».

Il est conclu pour une durée de 3 ans, non renouvelable, à compter du 01.09.2019, au tarif de 97,00 € HT par mois.

➤ **DELIBÉRATION n°47**

✚ Ventilation de la dotation des crédits globalisés et fonds sociaux

Le conseil d'administration approuve la ventilation suivante de la dotation 2019 des crédits globalisés d'un montant de 6 848,00 € :

Droit de reprographie :	1 310,10 €
Carnets de correspondance :	2 053,20 €
Manuels scolaires :	3 484,70 €
Fonds sociaux	5 483,00 € au fonds social collégien

L'adjoint-gestionnaire présente le bilan de l'utilisation des fonds sociaux pour l'année.
54 familles sont bénéficiaires pour un montant de 3 493,99 €.

➤ **DELIBÉRATION n°41**

✚ Règlement intérieur du service de restauration

L'adjoint-gestionnaire présente le règlement intérieur du service de restauration. Il permet de clarifier les attendus par les usagers et de formaliser le fonctionnement du self.

Le règlement est approuvé par les membres du CA.

➤ **DELIBÉRATION n°42**

✚ Bilan des voyages

L'adjoint-gestionnaire présente le bilan des voyages à l'étranger.

Le séjour en Espagne s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 21 952,00 €. La participation des familles est de 332,00 € au lieu de 343,00 € grâce à la participation de l'ASEC (11,00 € par élève). Le collège prend en charge les frais partiels d'annulation pour un élève (85,75 €).

Le séjour en Grande-Bretagne s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 27 732,40 €. La participation des familles est de 327,00 € au lieu de 338,20 € grâce à la participation de l'ASEC (10,86 € par élève). Le collège prend en charge la différence et un accompagnateur AVS supplémentaire (363,70 €).

✚ Principe des voyages pour l'année scolaire 2019/2020

Le Conseil d'Administration approuve le principe suivant des voyages facultatifs pour l'année scolaire 2019/2020 :

Espagne
Allemagne
Grande Bretagne
Arreau (Hautes Pyrénées)
Bernières (Normandie)
Brocéliande (Bretagne)

➤ **DELIBÉRATION n°43**

✚ Budget du voyage à Brocéliande pour les classes de 6^{ème}

Le collège propose un séjour facultatif d'intégration pour les élèves de 6^{ème} à Brocéliande entre le lundi 16 septembre et le mercredi 02 octobre 2019 suivant les classes.

Il concerne 175 élèves et 14 accompagnateurs des classes de 6^{ème} et de la classe ULIS.

Le nombre définitif d'inscrits variera en fonction des inscriptions réelles constatées à la rentrée.

Le coût par participant est de 170 euros.

Une discussion relative au principe de ce séjour d'intégration des 6^{ème} suit cette présentation du budget.

Le CA autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et leurs éventuels avenants liés à ce voyage, à accepter le principe et le versement des dons mentionnés et à percevoir la participation volontaire des familles.

➤ **DELIBÉRATION n°39**

✚ Admission en non-valeur

Le conseil d'administration autorise l'admission en non-valeur pour la créance suivante irrécouvrable :

- 17CE100009732 d'un montant de 98,78 €.

➤ **DELIBÉRATION n°44**

✚ Prélèvements sur le fonds de roulement

Au 04 juillet 2019, le fonds de roulement s'élève à 107 788,50 € dont 18 085,12 € de stocks alimentaires.

Il est proposé d'effectuer les prélèvements suivants :

1 190,00 € pour financer 50 % de la part des accompagnateurs du séjour à Brocéliande,

600,00 € pour l'achat d'une débroussailleuse,

1 200,00 € pour l'achat de matériels de cuisine (changement des paniers de lavage et des box isothermes).

Le conseil d'administration approuve les prélèvements ci-dessus.

➤ **DELIBÉRATION n°46**

✚ DBM suite prélèvements

Le conseil d'administration approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 6 relative aux prélèvements sur le fonds de roulement et au voyage à Brocéliande.

➤ **DELIBÉRATION n°45**

✚ Avenant à la convention avec le GRETA

Le décret n°2019-317 du 12 avril 2019 intègre l'apprentissage aux missions des GRETA. A compter du 1er janvier 2020, les GRETA prendront le relais des CFAEN pour mettre en œuvre l'apprentissage dans les EPLE.

L'avenant à la convention avec le GRETA prend en compte cette réforme.

Le CA autorise le chef d'établissement à signer l'avenant de la convention du GRETA.

➤ **DELIBÉRATION n°33**

✚ Contrat de maintenance des installations techniques de chauffage et ventilation

Le Conseil d'Administration du collège Simone VEIL autorise le chef d'établissement à signer le contrat relatif à la maintenance des installations techniques de chauffage et ventilation et les éventuels avenants à venir, avec la société « FEE ».

Il est conclu pour une durée de 3 ans, non renouvelable, à compter du 01.09.2019, au tarif de 4 950,00 € HT par an.

➤ **DELIBÉRATION n°35**

IV. Questions diverses

Questions posées par les parents :

1. ***Les parents d'élèves souhaitent en savoir plus sur l'équipe de direction à venir ainsi que sur la vie scolaire, avec la prévision d'effectifs en hausse.***

Le Principal indique que son départ à la retraite est fixé au 31/08/19. C'est l'actuel Principal du collège Racine de St-Brieuc, M. Jean-François DAVID qui lui succèdera.

Un(e) Principal(e)-adjoint(e) va être nommé(e). Mme EZ ZAFIR, CPE, s'en va à St-Malo. Mme AUBRY est en congé longue maladie et est remplacée par Mme SALANSON, dont nous ne savons pas si elle sera là à la rentrée.

Le Principal ajoute avoir demandé des moyens supplémentaires au vu de la hausse des effectifs.

2. ***Est-il possible de communiquer plus sur les absences des professeurs, quand celles-ci ont un caractère pédagogique ?***

Le Principal déclare qu'il n'est pas favorable à communiquer davantage sur ce point mais indique qu'il faudra insister pour que les parents utilisent plus Toutatice pour s'informer, d'autant plus qu'il est question de ne plus éditer de bulletins papier. Il ajoute qu'il faudra veiller à ce que les parents utilisent leurs identifiants et non ceux de leur enfant.

3. *Il existe aujourd'hui 2 supports de communication collège-parents, toutatice et le carnet de correspondance. Nous notons un problème d'adéquation entre ces deux supports, ce qui crée des difficultés de transmission d'informations chez certains parents. De même, nous remarquons des disparités de participation sur Toutatice par les professeurs. Une ligne claire peut-elle être définie ?*

Le Principal répond que l'on est face à une inégalité numérique et que certains parents ne regardent pas Toutatice. Il faut les inciter à le faire.

4. *Nous souhaitons créer une adresse type gmail pour la communication entre représentants élus et autres parents. Est-il possible que celle-ci soit référencée sur Toutatice et accessible dans l'annuaire ?*

Le Principal y est favorable.

5. *Les comptes-rendus du CA sont-ils communiqués à l'ensemble des parents d'élèves ?*

Le Principal indique qu'ils sont consultables au secrétariat de Gestion, mais annonce qu'ils seront également mis en ligne sur le site internet du collège.

6. *Le CVC regorge de bonnes idées mais le manque de temps empêche leurs bonnes mises en pratique. N'est-il pas possible de tenir les élections plus tôt dans l'année ?*

Le Principal répond qu'il n'est pas possible d'organiser ces élections plus tôt au vu de l'emploi du temps du début d'année. Cependant il est favorable à la mise en œuvre des décisions du CVC sur l'année suivante.

7. *Quelle est la situation du gymnase Jouan ? Quelles sont les prévisions ? Quelles seront les répercussions sur les cours de sport l'an prochain ?*

Le Principal indique que les travaux ont débuté et qu'ils dureront 1 an. Dès le mois d'octobre une salle sera accessible, les autres fonctionneront par roulement.

8. *Nous avons eu des remontées sur les problèmes (blessures) avec le terrain de sport et la pelouse du collège. Qu'en est-il réellement ?*

Le Principal acquiesce, ce n'est pas une pelouse, c'est un champ. L'entreprise responsable de ces travaux est totalement défailtante. Malgré plusieurs rappels ils ne sont pas intervenus. Le CD22 a embauché une nouvelle entreprise pour corriger ce qui a été fait. Le terrain n'est pas plat, il n'est pas adapté et de fait a provoqué nombre d'entorses. Il ajoute que depuis la 1^{ère} tonte et l'accès des élèves à la pelouse on a pu constater un apaisement en vie scolaire, les élèves ayant davantage d'espace à leur disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, le Principal lève la séance à 19h40.

Le Président de séance

La secrétaire de séance

Didier SICARD

Isabelle DEMIRASAL

